|  |
| --- |
|  |
| Bureau de développement des télécommunications (BDT) |  |
|  |  |  |
| Réf.: | Circulaire BDT/IP/CSTG-6 | Genève, le 14 juin 2011 |
|  |  |  |
|  |  |  |  |
| Contact: | Christine Sund, Coordonnatrice a.i.,Commissions d'études de l'UIT-D | – Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT– Aux Membres du Secteur UIT-D– Aux Associés de l'UIT-D– Aux Coordonnateurs pour les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D |
| Téléphone: | +41 22 730 5203 |
| Téléfax: | +41 22 730 5545/730 5484 |
| E-mail: | devsg@itu.int |
| Objet: | Etude pour la Question 19-2/1 de la Commission d'études 1 de l'UIT-D: Mise en place des services de télécommunication IP dans les pays en développement  |
| Madame, Monsieur,Le Groupe du Rapporteur pour la Question 19-2/1 de la Commission d'études 1 a décidé, lors de la réunion qu'il a tenue le 9 mai 2011 à Genève, d'envoyer un Questionnaire aux Etats Membres ainsi qu'aux Membres de Secteur et aux Associés de l'UIT-D afin de recueillir les informations les plus récentes concernant la situation, sur les plans technique, réglementaire, économique, social, etc., des réseaux, services et applications de télécommunication IP et d'avoir leurs points de vue sur des sujets connexes examinés au titre de cette Question.Au cours de la nouvelle période d'études (2010-2014), les éléments suivants devraient être examinés au titre de la Question 19‑2/1 (Mise en place des services de télécommunication IP dans les pays en développement): – les difficultés que peuvent rencontrer les pays en développement pour mettre en place des réseaux, services et applications associées IP ainsi que les avantages et les possibilités qui s'offrent à ces pays;– les conditions techniques, économiques et réglementaires que doivent satisfaire les pays en développement pour mettre en place les technologies et les services IP et les applications associées:– les principales questions liées à l'exploitation des réseaux et des services IP et des applications associées, telles que les incidences économiques et les cadres de réglementation possibles. Les résultats attendus pour cette Question sont, entre autres, des rapports d'activité annuels indiquant l'état d'avancement des applications IP, un rapport final détaillé traitant des thèmes abordés dans le cadre de la Question et indiquant les enseignements tirés/les succès obtenus/les conclusions et aussi des lignes directrices pour surmonter les difficultés rencontrées.L'étude postée sur le web peut être consultée à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/gq/generic/questionnaire.asp?ProjectID=202>Nous vous saurions gré de bien vouloir remplir le Questionnaire en ligne et de nous le renvoyer au plus tard le 30 juin 2011.Pour les questions ou les demandes de complément d'information, veuillez vous adresser au:• Rapporteur pour la Question 19-1/2: Mme Aysel Kandemir, ICTA (Turquie) (tél.: +90 312 294 7259 courriel: akandemir@btk.gov.tr) • Coordonnateur du BDT pour cette Question: M. Désiré Karyabwite, (tél.: +41 22 730 5009, courriel: desire.karyabwite@itu.int)Les questions générales concernant les travaux des commissions d'études de l'UIT-D (<http://www.itu.int/ITU-D/study_groups/>) peuvent être envoyées au Secrétariat des commissions d'études (tél.: +41 22 730 5990, courriel: devsg@itu.int).Toutes les données ainsi recueillies serviront à élaborer des lignes directrices et des recommandations concrètes, sur la base des expériences concrètes et des pratiques établies afin d'aider les pays à mettre en place des services de télécommunication IP. Le succès et l'intérêt de cette étude dépendent des contributions reçues des Etats Membres, des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT-D. Nous comptons sur votre active participation et vos contributions aux travaux des commissions d'études. Nous vous remercions par avance de votre coopération. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.[Original signé]Brahima SanouDirecteurDistribution:* Administrations des Etats Membres.
* Observateur (Resolution 99).
* Membres du Secteur UIT-D.
* Associés de l'UIT-D pour chacune des deux Commissions d'études.
* Présidents, Vice-Présidents, Rapporteurs et Vice-Rapporteurs pour les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D.
* Coordonnateurs désignés.
 |